

Défis de la migration - pistes éthiques

Christoph Stückelberger

Professeur d'éthique à l'Université de Bâle en Suisse
Directeur de l'Institut de Théologie et d'Ethique
de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse

INTRODUCTION

Je me réjouis de me trouver de nouveau dans l'enceinte de cette Faculté importante qui est la vôtre, à Yaoundé, et de partager avec vous la réflexion sur le thème : « *Les défis de la migration et les pistes éthiques.* »¹ Le thème a été proposé par le professeur Charles ELOM, éthicien à votre Faculté. Je me suis rendu compte en préparant cet exposé que c'est un domaine que je traite pratiquement tous les jours dans le sens d'une migration équitable, sans donner forcément des conférences sur le thème. Pour vous faire comprendre mon approche je vais vous dire dans quels contextes je suis confronté à la migration: tout d'abord, dans le quartier où je vis à Zurich en Suisse, je rencontre chaque jour dans les transports publics (tram, bus, train) beaucoup de migrants de tous les continents. De 30 à 40 pourcent des voyageurs sont des étrangers. En dehors de mes fonctions universitaires, j'ai été directeur de «Pain pour le prochain» PPP qui intervient dans le développement (il s'agit d'une œuvre d'entraide des Eglises Protestantes de Suisse) et je constate que les questions de migration et de développement sont bien proches. Comme directeur de l'Institut de Théologie et d'Ethique de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse je suis – avec mon chargé de migration - responsable des contacts entre les Eglises protestantes et l'office de migration du Gouvernement suisse et ceci notamment au niveau des aumôneries dans les centres d'accueil à la frontière suisse - là où les requérants d'asile essaient d'entrer en Suisse. En outre, depuis cette année, je suis membre du Comité Central (le parlement en quelque sorte) du Conseil Œcuménique des Eglises COE. Lors de sa dernière session, le secrétaire général du COE, le Kényan Samuel Kobia, a mentionné deux thèmes centraux du COE dans les années à venir, à savoir la paix au Moyen Orient et la migration internationale.² Ceci montre l'importance du thème de la migration qui est un thème intéressant tout le monde tant au Cameroun qu'ailleurs. Ce thème est global tant aux niveaux politique et économique que spirituel et éthique.

Je vais aborder ce thème dans trois chapitres :

¹ Le texte de la conférence a été légèrement augmenté, entre autre par des références et des actualités.

² Voir son texte: <http://www.oikoumene.org/fr/documentation/documents/comite-central/geneve-2006/rapports-et-documents/rapport-du-secretaire-general.html>. Samuel Kobia a aussi donné une conférence sur la migration globale en Avril 2007 où il considère la migration comme «le côté humain» de la mondialisation. Le texte de sa conférence se trouve en anglais sur: <http://www.oikoumene.org/index.php?id=3486>.

1. La situation actuelle
2. Valeurs fondamentales d'une éthique de la migration
3. Défis éthiques et pistes pratiques

1. LA SITUATION ACTUELLE

1.1 La situation mondiale

De très amples informations sur la situation de l'émigration dans le monde sont disponibles dans le Rapport de la Commission Mondiale sur la migration internationale, publié en 2005³ lors de l'Assemblée Générale de l'ONU qui devait en débattre. Ce thème est donc digne d'intérêt pour les Nations Unies qui font des efforts pour réguler la migration. La Commission Mondiale sur les Migrations internationales siège à l'ONU. Le rapport précité comporte des faits et chiffres importants.

La migration est en pleine expansion. Le nombre de migrants internationaux (c'est-à-dire ceux qui passent une frontière) a doublé par rapport aux 25 années précédentes. Mais seulement de 1,5 à 3% de la population mondiale migrent. Il faut distinguer entre trois types de pays : *pays d'origine*, *de transit* et *de destination*. Cette distinction et différenciation est pourtant difficile car un même pays peut être pays d'origine, de transit et de destination : les uns veulent y entrer, tandis que d'autres sollicitent le passage ou veulent en sortir.

Par ailleurs, il faut *distinguer la migration volontaire de la migration forcée* : comme migration volontaire on peut citer toutes sortes de déplacements plus durables que ceux induits par le tourisme, et notamment le mariage, la quête de travail, l'évacuation pour raisons de santé, et autres ; comme migration forcée on peut citer le «trafficking» (le travail sexuel forcé de femmes et le travail d'enfants comme esclaves⁴), le rapatriement forcé, l'exil politique, la fuite des cerveaux, le départ de secteurs écologiquement dégradés (réfugiés environnementaux) et autres.

Les différences régionales de la migration: Les régions du monde sont touchées d'une manière différente: 60% des migrants vont dans les pays prospères et 40% dans les régions en développement. Il y a donc plus de gens qui migrent vers les régions prospères. En Asie, 9 millions de personnes migrent entre les pays. C'est la *migration Sud Sud* (Philippines, Corée du Sud, Singapour, Hong-Kong etc.). Ils se déplacent surtout pour le travail. C'est aussi le cas en Afrique mais très peu en Amérique Latine. Le rapport de l'ONU constate qu'en Asie il y a surtout des contrats de travail temporaires. Des femmes viennent d'Indonésie pour faire le ménage à Singapour pour trois mois avec un visa touriste, après elles sont forcées de rentrer parce qu'elles se trouvent en situation illégale. Il y a beaucoup de formes de contrat de travail et, souvent, cela fonctionne très bien mais parfois ces pratiques créent des conflits : résistances des populations et décisions politiques à l'exemple de la Malaisie où il y a un an, sous la pression de la population, le gouvernement a dû prendre une décision contre les travailleurs philippins et indonésiens : ceux-ci ont dû quitter la Malaisie par milliers en peu de temps - qu'ils disposent d'un contrat de travail légal ou non. En *Afrique*, on a constaté que c'est plutôt le type de migration irrégulier dans les situations de guerre ou d'après-guerre, qui prévaut.

³ Les migrations dans un monde interconnecté: nouvelles perspectives d'action. Rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales CMMI, octobre 2005 (accessible sur le site de la commission, www.gcim.org).

⁴ «600,000 to 800,000 human beings are trafficked every year with annual profits of US\$ 8-10 billion.» (Practising hospitality in an era of new forms of migration. Prise de position du Comité Central du COE, 15-22 fév. 2005). (www.oikoumene.org)

Dans les zones de conflits, les flux migratoires sont substantiels. Dans les pays du *Nord*, la migration typique est celle visant la résidence permanente. On aimerait trouver une résidence permanente. En *Europe*, il y a aussi toutes les questions soulevées par les requérants d'asile dont la plupart ne pourront prétendre au statut de réfugié. C'est un grand débat dans nos pays parce que nous nous trouvons confrontés à de nombreux migrants qui espèrent trouver du travail (venant pourtant des pays riches) ou une autorisation de résidence continue mais avec le statut de réfugié. En réalité leur statut ne correspond pas à la définition du réfugié, ils n'en remplissent pas les conditions d'oppression dans le pays d'origine. Il faut subir des pressions politiques, sortir d'un conflit ou être en situation d'oppression systématique pour être accepté comme réfugié ; les réfugiés sont des migrants forcés pour des raisons politiques.

Ceci nous conduit à *la distinction entre migrations légale et illégale*. Illégal ne veut pas toujours dire illégitime du point de vue éthique. Juridiquement la migration illégale est la violation des règlements légaux des pays concernés. On note un nombre croissant de personnes appelées « *sans papiers* », personnes n'ayant pas de titre de séjour ni de passeport ou autre document légal mais qui sont tout de même là et de plus en plus nombreux aujourd'hui. Il est d'ailleurs très difficile d'en déterminer le nombre. Officiellement, ils n'existent pas, car ils ne sont enregistrés nulle part et ne peuvent même pas se faire soigner à l'hôpital en cas d'accident ou de maladie. Ils existent sans exister officiellement. D'après les estimations, rien que dans un petit pays comme la Suisse avec seulement sept millions d'habitants il y a 80-90'000 «sans papiers» qui officiellement n'existent pas!⁵ Comment en fait traiter cette situation ? Personne ne les connaît, ils ne sont pas enregistrés et personne ne s'en occupe en cas de problème – sauf quelques initiatives d'Eglises et d'ONG et exceptionnellement l'une ou l'autre commune. Lors d'une récente Conférence à Vienne, capitale de l'Autriche, j'ai appris qu'il y a environ 200'000 «sans papiers» en provenance d'Europe de l'Est (Tchèque, Hongrie, Bulgarie etc.), souvent ils entrent lundi et travaillent clandestinement toute la semaine et repartent chez eux le vendredi pour revenir lundi. 200'000 personnes sans droits ni possibilités légales. A Nairobi où je suis passé avant d'arriver ici, une grande communauté de réfugiés éthiopiens est estimée à des centaines de milliers. Ils ne sont ni connus, ni enregistrés, ni reconnus au point de se demander ce qu'on ferait d'eux.

La migration des religions est un thème souvent oublié mais de plus en plus important: les gens qui migrent portent avec eux leurs convictions, leurs cultures, leurs valeurs et leurs religions. Il y a donc autour de la migration tout un déplacement des appartenances religieuses - phénomène encore très peu connu ; on observe d'ailleurs que dans le rapport de la Commission Mondiale, il n'y a pratiquement pas de considérations consacrées à ce sujet. Par conséquent, il appartient aux Eglises et communautés religieuses de mettre le doigt sur cette situation et de démontrer l'importance de cet aspect négligé à tort et qui change fondamentalement la démographie religieuse dans le monde et presque dans chaque pays. Il y a beaucoup de flux migratoires dans le monde ayant pour effet la création de beaucoup de groupes religieux via les migrants: des paroisses et Eglises de migrants, des musulmans en Europe etc. Comment les gérer, comment les traiter et quelle stratégie adopter par rapport à ce phénomène ? De nouveau, dimanche dernier à Nairobi, je me suis retrouvé par hasard dans un bâtiment, une vaste salle de conférence où des milliers de personnes célébraient un culte inconnu. En me renseignant j'ai appris qu'il s'agissait du culte des descendants de NETANE YEZU de l'Ethiopie, une salle d'environ 500 réfugiés éthiopiens venus à Nairobi sans papiers et qui se retrouvaient pour leur culte. C'est un phénomène bien réel mais non enregistré, non reconnu, non considéré. Là encore, la réalité devient de plus en plus complexe - bien plus complexe que les apparences.

⁵ Departement Migration, Schweizerisches Rotes Kreuz (éd.): Sans-Papiers in der Schweiz: unsichtbar - unverzichtbar, Berne 2006 (www.seismoverlag.ch)

La migration interne à un pays donné n'est pas comptée dans les chiffres de la migration internationale (celle impliquant par définition le passage d'une frontière). Les chiffres sont très substantiels mais très difficiles à quantifier. Je prends l'exemple de la Russie. J'ai visité avec ma femme un de nos fils lors de ses études en Sibérie. C'est une belle région vide de monde et dont la plupart des populations émigrent de temps à autre des milliers de kilomètres vers Moscou, tout en restant en Russie. La migration interne a souvent lieu pour des raisons de conflit interne dans un pays. L'exemple le plus connu est la Colombie en Amérique du Sud où des conflits opposent sans cesse le pouvoir en place et les milices insurrectionnelles, pays toujours sous pression et manquant de sécurité. On pourrait y ajouter beaucoup de pays africains en état de guerre.

Il faut bien faire le *lien entre la migration, la globalisation et la libéralisation*. La migration volontaire est en grande partie un effet de la libéralisation. Elle permet de changer de pays, de trouver du travail, d'avoir le droit de travailler mieux que dans le passé. L'exemple au sein de l'UE où on a adopté l'accord de libre circulation (pour les membres de l'UE, pas les gens du dehors!) est aussi un effet de la libéralisation. Même la Suisse qui n'est pas membre de l'UE a accepté cet accord. Cela accélère la migration au sein de l'Europe.

Les *modifications de l'environnement* produisent des réfugiés environnementaux ; prochainement, du 07 au 15 novembre 2006, se tiendra la douzième conférence des Etats signataires de la convention sur le problème du réchauffement de la terre ; on va discuter des mesures nécessaires pour la période après 2012. Le protocole de Kyoto règle les obligations jusqu'en 2012 mais pas au-delà. Etant donné que la terre continue à se réchauffer dangereusement, il est urgent de prendre des mesures pour diminuer de 20% les émissions de gaz carbonique. Il est ainsi demandé aux pays industrialisés d'émettre moins de gaz carbonique. Si tempêtes, inondations et autres intempéries continuent comme dans les années précédentes, on risque de voir s'accroître le nombre de réfugiés et migrants environnementaux.

L'exploitation sexuelle est un aspect important de la migration. Pas seulement sous forme illégale (travail forcé), mais aussi légale. On observe des flux élevés de prostituées qui viennent trois mois comme touristes ou restent à long terme comme migrantes. Elles viennent d'Europe de l'Est (Pologne, Russie etc.) ainsi que d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Afrique. Cette forme de migration pose des problèmes spécifiques de santé (Sida) mais aussi de travail au noir.

Il faut noter qu'il existe des *effets économiques positifs de la migration* pour les pays d'origine mais encore plus pour les pays de destination⁶. La migration n'a pas que des effets négatifs ; le rapport de la commission de migration de l'ONU recommande de parler autant des effets positifs que négatifs : le besoin croissant de travailleurs en Europe, compte tenu des démographies européennes fragiles ; l'augmentation énorme du pourcentage de la population âgée et retraitée nécessite pour le financement de la sécurité sociale (pension, retraite etc.) de jeunes travailleurs dans ces pays. Il faut aussi reconnaître les effets bénéfiques économiques de la migration au développement des pays d'origine. Les flux financiers transférés du Nord vers les familles restées dans le pays d'origine montrent que la migration est devenue de la sorte plus importante – en quantité, pas en qualité – que l'ensemble de l'aide au développement publique et privée des pays industrialisés. Ces chiffres sont importants à connaître. A la gare centrale de Zürich au guichet de Western Union, où je passe chaque jour pour aller au travail, des centaines d'africains transfèrent des fonds vers leur pays d'origine. Western Union

⁶ Voir: OCDE: Rapport sur l'immigration, Paris juin 2007; Legrain, Philippe: Your Country Needs Them. Little and Brown, London 2006. – Wissenschaftliche Arbeitsgruppe für weltkirchliche Aufgaben der Deutschen Bischöfenskonferenz (éd.): Ökonomisch motivierte Migration zwischen nationalen Eigeninteressen und weltweiter Gerechtigkeit. eine Studie der Sachverständigengruppe «Weltwirtschaft und Sozialethik», Bonn 2005.

gagne beaucoup d'argent et il faudra des négociations avec cette compagnie de transfert de fonds pour baisser leurs prix de transfert trop élevés à cause du monopole qu'elle détient encore dans de nombreux pays.

1.2 La situation en Europe

La situation en Europe concernant l'immigration est devenue particulière à cause des frontières communes instituées autour de l'Union Européenne (UE). L'accord de Schengen régule les migrations entre les pays européens par le principe de libre circulation à l'intérieur, donc entre les membres de l'UE, et par une politique migratoire commune vers l'extérieur. La Suisse ne fait pas partie de l'UE mais, du fait de sa position géographique au centre de l'Europe, ses frontières sont fréquemment violées par les migrants circulant librement à l'intérieur de l'UE.. La Suisse fait maintenant partie de la convention de Schengen et doit respecter les mêmes règles.

Les structures européennes qui règlent les flux migratoires sont renforcées par les conventions. La plupart des pays d'Europe modifient en ce moment leur loi de migration à l'égard des étrangers et des requérants d'asile de manière à renforcer leurs frontières pour éviter l'immigration illégale. (L'immigration «d'argent sale» provenant de la corruption ou de régimes dictatoriaux reste bien entendu assez facile, plus facile que l'immigration de personnes!)

La plupart des pays d'Europe renforcent le côté répressif des lois migratoires. Il y a des mouvements politiques « xénophobes » d'une importance considérable dans presque tous les pays européens, phénomène qui prend des proportions inquiétantes. Comme vous le savez, dans bon nombre de pays les élections ont renforcé les partis politiques portés sur la xénophobie. En Suisse, un parti politique de droite a lancé une initiative populaire pour pouvoir expulser un migrant ou une migrante après le moindre délit criminel même si il ou elle a un permis de séjour.

En 2006 on a voté en Suisse une nouvelle loi d'asile à laquelle les Eglises et la communauté juive se sont fortement opposées parce que cette loi avait suggéré des propositions qui selon les Eglises et les experts juridiques du Droit International, violent même les conventions de ce dernier.⁷ Mais malgré cela, le peuple Suisse a accepté, il y a trois semaines (octobre 2006), cette nouvelle loi avec 60% d'avis favorables à des mesures que nous, comme Eglise, ne pouvons jamais accepter. C'est la situation actuelle, très pénible, en Suisse. Mais il faut aussi reconnaître que 20% de la population en Suisse sont des étrangers, voire 30 % dans ma ville de Zurich. C'est tout de même très élevé pour un petit pays qui n'a que sept millions habitants. En Suisse avec seulement 3-4% de la population au chômage cette forte présence d'étrangers est supportable au plan économique. Mais d'une certaine manière il faut comprendre – pas justifier - des mouvements xénophobes parmi des jeunes dans des villes en Allemagne de l'Est où 20-50% sont au chômage. Des efforts énormes sont nécessaires pour renforcer un climat de conciliation et d'intégration.

Il existe aussi un autre aspect à noter, pas seulement en Europe mais aussi en Afrique. C'est l'exploitation des réfugiés par des méthodes illégales : par les passeurs et les bandits. Je parle du crime organisé. Les bandits extorquent aux requérants d'asile beaucoup d'argent : 10'000 à 20'000 Euros pour les amener en Europe ; si les intéressés se font renvoyer au pays d'origine ils auront perdu cette somme. Il y a des familles qui collectent de l'argent pendant de longues années afin de faire venir un membre de la famille avec l'aide de ces passeurs crimi-

⁷ Fédération des Eglises protestantes de Suisse/Conférence des évêques suisses/ Fédération suisse des communautés israélites: Non à la loi sur l'asile. Oui à la dignité humaine et l'Etat de droit. Position commune au sujet de la loi sur l'asile, Textes communs 4, Berne 2006. (download: www.sek-feps.ch)

nels. Avant d'entrer en Suisse, on leur prend leur passeport et leurs autres documents et on les envoie cruellement dans le «désert», les exposant au danger. Et puis, ils entrent dans les centres de requérants d'asile à la frontière suisse. Une fois dans le centre, on leur dit que la nouvelle loi stipule que, si on est sans papiers, on est directement renvoyé. Avec des papiers ils ont trois semaines pour régulariser la situation. Comment faire dans le cas où vous avez payé des dizaines de milliers d'euros pour le trajet et vous vous trouvez sans papiers ? C'est la situation fatidique récurrente. Au sein de l'Institut de Théologie et d'Ethique que je dirige je me suis interrogé avec les aumôniers des centres pour les requérants d'asile en Suisse sur la manière appropriée d'introduire des critères éthiques dans la gestion de l'asile au sein de ces centres. 90% des migrants sont généralement renvoyés et moins de 10% sont admis par l'Etat. C'est une situation très difficile à résoudre et souvent presque insupportable pour les aumôniers mandatés par les Eglises. Cela nous amène à la question des défis éthiques et d'une éthique de la migration.

2. VALEURS FONDAMENTALES D'UNE ETHIQUE DE LA MIGRATION

Je sélectionne six aspects (des aspects anthropologiques et des valeurs fondamentales⁸) comme critères d'une éthique de la migration :

1) *La dignité humaine⁹ de chaque être humain*: Il y a dans la foi chrétienne, l'éthique chrétienne et aussi dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions y afférentes la notion de la dignité humaine comme une base très importante pour toute réflexion éthique sur la migration. Ethiquement, il n'y a pas de justification de la violation de la dignité d'un être humain parce que la dignité est inaliénable et elle n'est pas liée à des caractéristiques (comme le sexe, la race, la classe, la religion) ou à des qualités sociales, morales ou économiques d'une personne. Chaque être humain a sa dignité, donc aussi les migrants légaux ou illégaux, intègres ou criminels, les requérants d'asile, chaque personne indépendamment de son statut et de son comportement.

2) *L'étranger comme le prochain*: la notion biblique du prochain inclut spécifiquement l'autre comme l'étranger, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. Il s'agit de traiter l'étranger comme l'Autre à respecter. Dans la Bible le mot hébreu pour « étranger » et « hôte » est le même. L'étranger devrait être reçu comme hôte. Et comme hôte il sera - étapes par étapes - intégré et « apprivoisé ». Une raison théologique fondant la règle selon laquelle il faut traiter l'étranger comme un hôte, est que le peuple d'Israël a été libéré de l'esclavage et de sa condition d'étranger en Egypte et qu'il a reçu la bénédiction de Dieu pour aller en Israël. Le peuple d'Israël doit toujours se souvenir d'avoir été lui-même étranger en Egypte. C'est une des justifications du respect des étrangers valable aussi pour les chrétiens qui sont le peuple «élargi» de Dieu.

3) *Le cheminement chrétien : être hôte et pèlerin*. L'Ancien comme le Nouveau Testament parlent de l'être humain comme d'un hôte sur terre (dans le sens du pèlerin), et de l'existence humaine comme d'un passage. « Vous êtes actuellement sortis d'Egypte et établis dans votre

⁸ Voir: Fédération des Eglises protestantes de Suisse: Valeurs fondamentales vue par l'éthique protestante, Berne 2007 (Télécharger: www.sek-feps.ch). Stückelberger, Christoph/ Mathwig, Frank: Grundwerte. Eine theologisch-ethische Orientierung, Zürich 2007.

⁹ Fédération des Eglises protestantes de Suisse: Den Menschen ins Recht setzen. Menschenrechte und Menschenwürde aus theologisch-ethischer Perspektive, Berne 2007 (droit de l'homme et dignité de la personne. Une perspective éthique. Version en français sera publié fin 2007. Télécharger: www.sek-feps.ch).

pays, mais vous êtes en principe toujours des pèlerins sur terre ». Il y a des Psaumes où le pèlerinage sur terre est considéré comme une expérience fondamentale de chaque être humain, pas pour fuir la réalité. Tous les croyants sont des immigrants et émigrants spirituels ou physiques. Être pèlerin ne signifie pas de s'enfuir de la « triste réalité » et d'abuser de la foi comme d'un opium faisant tolérer la misère. Au contraire, la notion d'hôte ou de pèlerin amène à plus de sensibilité, de force et de responsabilité sur terre parce qu'on se sent porté par Dieu et sa promesse du Royaume. Les pèlerins sont en chemin, en pèlerinage vers le Royaume de Dieu – au ciel comme sur terre. Ils ont une maison, un habitat, sur terre, mais la vraie maison est dans le Ciel auprès de Dieu et donc aussi à l'intérieur de chaque individu, au plus intime de l'identité de chacun. Cela nous rapproche des migrants qui ne sont pas seulement les autres, mais aussi une partie de nous-mêmes parce que nous sommes en chemin. Le migrant – c'est aussi moi-même, même si je ne me déplace pas. Cette théologie de la migration où du pèlerinage donne une signification et un sens au migrant en l'autre et en nous-même.

4. *L'équité* : L'égalité (des chances, de traitement, des droits et des obligations) est le centre de la valeur fondamentale de la justice/de l'équité. L'équité comme égalité est acceptée dans l'éthique philosophique comme théologique ; elle est la base et même une condition des droits humains. L'équité des échanges de prestations veut dire : donner à toute personne (et même chaque être vivant, donc aussi la nature non humaine) ce qui lui revient conformément à la prestation fournie. L'équité au niveau des besoins veut dire : le besoin d'un être humain (minimum vital ou vie dans la dignité) doit être pris en compte dans l'échange équitable de biens. L'équité de la répartition veille à un partage équitable des biens en prenant en compte la prestation et le besoin dans l'objectif d'un équilibre social. Les migrants ont donc en principe les mêmes droits, mais aussi les mêmes obligations comme les résidents (les gens déjà présents dans une place, les non-migrants). Quand on va dans le détail il y a évidemment beaucoup de points à clarifier dans la mise en œuvre de l'équité comme le droit de vote des migrants, l'obligation d'apprendre la langue nationale, l'adaptation à des règles politiques, culturelles ou religieuses dans une certaine situation ou la liberté de sa propre conviction et manière de vivre etc.

5. *La paix* : La politique migratoire doit être élaborée de telle manière qu'elle contribue à la stabilité économique, politique et sociale des sociétés. Le potentiel de conflit lié aux migrations est très grand – à plus forte raison quand on considère la paix sociale : comment gérer de telles questions, comment les traiter, sur quelle base et selon quels critères ? La paix sociale est un critère crucial et défendable éthiquement dans la politique migratoire. Ce n'est pas par hasard que toutes les Églises chrétiennes en Europe ensemble disent dans leur texte fondamentale "Charta Oecumenica" sous le titre « Réconcilier les peuples et les cultures » : « Nous voulons ensemble contribuer à ce que les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile soient accueillis dignement en Europe. »¹⁰

5. *La communauté* : L'être humain ne peut pas ou guère survivre sans une communauté. L'intégration de chaque être humain dans une communauté est vitale, elle est un droit et en même temps une obligation mutuelle des membres de la communauté. C'est une conviction au centre de la foi chrétienne. Dieu comme Créateur et Père de chaque être humain veut que tous vivent comme "son peuple" en paix et en communauté. Le comportement d'un individu comme d'un groupe ou d'un Etat est jugé par le critère de l'effet de ce comportement sur la communauté. Est-ce qu'une action renforce ou affaiblit la communauté ? C'est p.ex. la question de l'apôtre Paul dans le conflit autour du jeûne et les autres règles religieuses (1 Cor

¹⁰ Conférence des Églises Européennes et Conseil des Conférences Épiscopales d'Europe: Charta Oecumenica. Lignes directrices en vue d'une collaboration croissante entre les Églises en Europe, Strasbourg 2001 (à télécharger: www.cec-kek.org)

10,23-33). Et les premiers chrétiens et chrétiennes mettaient tout ensemble dans une seule caisse (Actes 4,32). La recherche de l'intégration de chaque être humain dans une communauté est un critère de l'éthique et de la politique migratoire.

6. *Le respect mutuel* (de la culture): Le respect mutuel est un résultat du respect de la dignité humaine, de l'équité, de la paix et de la communauté. En ce sens la demande d'asile va de pair avec les réalités locales du pays d'accueil. La solution n'est pas de devoir tout accepter sans rechigner. Il faut respecter mutuellement la culture des uns et des autres, accepter qu'on ait des différences au bénéfice de l'équilibre. Trouver l'équilibre dans le respect mutuel est primordial dans la politique migratoire.

7. *La terre comme don et propriété à partager*: La «théologie de la terre» est centrale pour une éthique de la migration. A qui appartient un pays, un bout de terre ? On pourrait dire à ceux qui y sont nés ! C'est une forme de nationalisme d'un point de vue tout à fait compréhensible car « la terre appartient aux premiers occupants » comme le dit un adage populaire. Du point de vue de la foi chrétienne cet adage populaire (qui reflète aussi le droit romain de propriété) est à refuser. La terre appartient à Dieu et non à ceux qui y sont nés – par hasard. Comme nous sommes tous de passage sur terre, la terre appartient à Dieu. Nous sommes tous des étrangers qui doivent s'ouvrir les uns aux autres parce que nous n'avons pas la possession de la terre, ni le droit historique ; on n'a donc pas le droit de défendre aux autres d'y entrer. Mais ceux qui entrent comme migrants n'ont pas le droit « d'occuper » le pays et de réclamer que ce soit eux qui définissent désormais les règles du jeu. Eux aussi ils sont des hôtes. L'éthique de la terre peut être développée sur la base de l'éthique de la propriété. A qui appartient une propriété ? Evidemment au propriétaire, dirait-on. Oui, l'éthique chrétienne n'est pas contre la propriété comme telle, mais elle défend un concept de la propriété où Dieu lui-même, en définitive reste propriétaire. Il délègue aux êtres humains l'usage responsable de sa propriété. Du point de vue théologique toujours, il est clair que tout appartient à Dieu. C'est le critère central. Evidemment on respecte les premiers nés dans un terrain, non pas au titre de principe éthique nationaliste, mais bien plutôt en exprimant par là le respect d'autrui. Le point commun aux migrants et aux non-migrants se trouve dans le Nouveau Testament avec sa «théologie de l'hôte», à savoir que le Christ lui-même nous invite tous et toutes à être autour de sa table pour le grand repas, nous considérant toutes et tous comme des pèlerins, des hôtes sur terre qu'il invite à devenir ses frères, sœurs et amis. Cela donne une nouvelle base à l'éthique de la migration. Voilà quelques critères éthiques et théologiques.

3. DÉFIS ÉTHIQUES ET PISTES PRATIQUES

Quels sont les défis éthiques de la migration ? Et quelles sont des solutions possibles ? Je ne mentionnerai que quelques exemples sans être exhaustif¹¹.

Il existe d'autres obligations faites aux résidents de *traiter les migrants d'abord comme des êtres humains*, bien avant de les considérer seulement comme force de travail dans les fonctions qu'on désire. C'est-à-dire, chaque migrant est d'abord un être humain. Cela semble banal. Mais nous devons le dire publiquement à la face des politiciens qui rendent tout banal ; cette prétendue banalité devrait nous inquiéter. Il y a des vérités humaines qui nous semblent tellement banales qu'il faut les répéter publiquement pour les défendre. Il faut donc

¹¹ Pour d'autres aspects d'une éthique de la migration voir Bader, Veit: The Ethics of Immigration. Constellations Volume 12, No 3, 2005, 331-361.

essayer de diminuer les préjugés et de les remplacer par des jugements basés sur des expériences et des rencontres.¹²

Comme je l'ai déjà dit, il y a *obligation du migrant de respecter le pays et les gens du pays d'accueil*. Il a une certaine obligation d'intégration plutôt partielle et non totale (ce serait dictatorial), obligation qui découle du respect mutuel.

Il y a aussi une *obligation de s'informer et d'informer les autres* sur les conditions dans les pays d'immigration et d'émigration : figurez-vous que j'ai eu un entretien avec le Président de l'Eglise Méthodiste Protestante du Sénégal qui est venu avec une délégation de la CEEVA en Suisse il y a trois mois, et il a aussi rencontré des requérants d'asile et a été choqué des conditions et règles juridiques auxquelles étaient soumis les Sénégalais requérants d'asile en Suisse - en l'attente de la décision de rapatriement au Sénégal. Le même jour, dans le tramway à Zürich, j'étais assis près d'un africain avec qui j'ai discuté un peu ; par curiosité je me suis renseigné sur sa nationalité. Par hasard, c'était un Sénégalais requérant d'asile qui m'a avoué attendre depuis un mois sachant bien évidemment qu'il devait rentrer chez lui. Il n'était pas informé dans son pays sur les possibilités et les limites légales ni sur les dangers de mort sur les bateaux se dirigeant vers l'Espagne etc.

Le comportement pratique. Une question actuellement débattue en Suisse est la suivante: peut-on demander aux migrants d'apprendre obligatoirement la *langue du pays d'accueil* ? A mon avis, c'est une question justifiée. Nous avons de bons amis qui vivent en Suisse alémanique depuis plus de vingt ans sans être capables d'aligner trois mots en allemand. C'est une situation difficile à comprendre et qui prend des allures de résistance à l'intégration ; résistance à pratiquer la langue du pays d'accueil alors qu'on y réside depuis si longtemps, sans jamais être prêt à apprendre le moindre mot. Cette sorte d'obligation doit-elle être faite au migrant ? Devra-t-il fournir l'effort d'apprendre la langue locale et de respecter la culture du pays hôte ? Pour la vie en communauté et en paix, pour la vie des enfants, les contacts avec l'administration et l'école etc. la langue est importante. D'autre part, l'équité de traitement serait violé si cette obligation ne s'appliquait qu'aux migrants p.ex. du Balkan ou de l'Afrique mais non aux anglophones venant d'Asie ou des Etats-Unis qui souvent ne parlent que l'anglais.

Autre question très chaude : est-ce que les migrants, p.ex. les musulmans, doivent *respecter les lois démocratiques* de Suisse même si – selon eux - elles ne sont pas conformes au Coran ? Et jusqu'à quel point ? Les filles islamiques dans les écoles qui ont du mal à se mélanger aux autres enfants et dont les parents interdisent la participation aux voyages scolaires et imposent le port du foulard à l'école, étant donné que dans leurs pays d'origine, les filles ne se mélangent pas aux garçons ? Comment faire cohabiter la culture intégrante suisse avec la culture séparatiste islamique ? (le port du foulard à l'école) .

Les conditions de travail . Quelles sont les conditions de travail des migrants ? Sont-elles équitables ? C'est surtout une question relative au travail au noir, au travail illégal mais aussi liée à l'éthique du droit des migrants à des conditions de travail égales. La preuve en est qu'au Cameroun, souvent les étrangers sont mieux payés, bien acceptés et intégrés, contrairement à d'autres pays où cela ne se passe pas automatiquement de la même façon. Les conditions de travail ne sont pas toujours identiques. Se pose ici la question du travail inégal, du travail inéquitable. Les Camerounais expatriés sont très souvent obligés d'accepter des conditions de travail inéquitables : temps de travail plus long, salaire faible, défaut de couverture

¹² 17 articles autour des préjugés se trouvent dans le dossier: Migrations: quand les préjugés s'en mêlent, Migrations société. Revue bimestrielle Vol 19, no 109, jan.-fév. 2007 (www.ciemi.org).

sociale. Dans cette différence de traitement se reflète encore aujourd'hui l'histoire coloniale tant du Nord que du Sud.

Deux classes de migrants sont visibles: les migrants d'un bon niveau de formation et ceux qui, en revanche, sont peu formés. L'Europe en général et la Suisse en particulier ont une politique officielle privilégiant les experts et recherchant surtout de la main d'œuvre qualifiée comme par exemple les experts en informatique. Par contre, les migrants du genre « commun des mortels » sont rejetés purement et simplement. C'est un grave défi éthique lié à la gestion de ces deux classes de migrants et aux politiques migratoires correspondantes.

Politique officielle des « deux cercles de migrants ». Il y a la libre circulation au sein de l'UE mais il existe une frontière claire par rapport à ceux de l'extérieur. On aboutit ainsi à deux cercles de migrants : à l'intérieur de l'Europe et à l'extérieur.

La migration légale et la migration illégale : comment répondre du point de vue éthique à la question de l'existence de la migration illégale et illégitime (ce qui n'est pas identique!) Il y a a) des migrants juridiquement illégaux, mais éthiquement légitimes et b) ceux juridiquement illégaux et éthiquement illégitimes et c) ceux juridiquement légaux, mais éthiquement illégitimes. En légalisant par voie d'« amnistie » les sans-papiers ou en trouvant d'autres solutions d'intégration par le « règlement selon les critères de groupes »¹³ on fait un geste important pour régulariser la situation - tout en ayant à limiter l'effet incitatif involontaire que de telles mesures peuvent comporter.

La fuite des cerveaux ou « brain drain ». Le départ des cerveaux du Sud vers le Nord entraîne autant de pertes que de gains aux pays du Sud. Personnellement, je reste très critique quant à ce « brain drain » parce qu'il y a des risques très inquiétants. En Afrique par exemple, des milliers de personnes dans le secteur de la santé migrent vers le Nord alors que l'Afrique elle-même manque de médecins, tout comme de personnel qualifiés dans toutes sortes de disciplines et de secteurs. Un ancien ambassadeur, représentant d'Eglise et président d'un grand et célèbre hôpital à Nairobi au Kenya m'a raconté qu'il a vu partir 200 membres de son personnel médical - tous niveaux de qualification confondus - suite à un recrutement massif effectué par des représentants d'hôpitaux européens venus de Londres. Tout au plus, des experts nous expliquent que ce « brain drain » revêt aussi des aspects positifs au regard des flux financiers générés et du perfectionnement réalisé par les volontaires de retour au pays d'origine après un long séjour.¹⁴ Néanmoins, je reste plutôt sceptique du point de vue éthique - à moins qu'il y ait vraiment une politique claire leur offrant la garantie de pouvoir rentrer un jour. Certains pays le font à l'exemple de la Chine qui publie des annonces aux États-Unis en vue d'attirer de jeunes chinois comme entrepreneurs en Chine. Ils sont invités – avec des incitations financières et des conditions favorables - à rentrer dans leurs pays d'origine pour faire profiter leurs patries du professionnalisme acquis ailleurs.

La souveraineté des Etats et le droit international. La souveraineté des Etats constitue une valeur en éthique politique parce qu'elle est une expression de la liberté d'un peuple et d'une nation. La participation de la population aux décisions démocratiques est un droit humain. Sans la souveraineté de l'Etat le gouvernement ne pourrait pas mettre en œuvre les décisions du peuple. En même temps, cette souveraineté n'est pas absolue mais limitée par d'autres droits humains et la souveraineté d'autres Etats. Si un Etat souverain viole p.ex. par sa politique migratoire la dignité de la personne (des migrants), ou la libre expression ou encore s'il met en danger la survie des réfugiés, cet Etat doit être interpellé par la communauté interna-

¹³ C'est la position de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse: Politique de migration, sans-papiers et expulsions. Prise de position du Conseil de la FEPS, FEPS Focus 4, 2005, p. 11 (télécharger: www.sek-feps.ch)

¹⁴ L'OCDE dans son Rapport sur l'immigration, Paris juin 2007, a publié une étude sur le « brain drain » et ces effets dans le secteur santé.

tionale pour lui faire changer sa politique migratoire. L'Etat de droit national est donc encadré et limité par le droit international avec ses conventions et instruments. Du point de vue de l'éthique politique, l'Etat de droit national doit respecter le droit international pour trois raisons: a) de façon analogue à la liberté d'un individu, la liberté d'un Etat est limitée par la liberté d'un autre Etat et le droit international en détermine les modalités; b) chaque pouvoir et donc aussi chaque Etat est limité par des principes qui le dépassent. Les droits de l'homme sont de tels principes ; ils sont à respecter par chaque Etat; c) vivre ensemble dans une communauté globale nécessite des règles de la convivialité qui priment sur les règles internes à chaque entité/Etat. Seuls ceux qui acceptent l'isolation voir l'autarcie d'une nation seraient éthiquement en position de refuser cette règle.

La sécurité des personnes. Comment garantir la sécurité et la dignité de la personne pour ceux qui sont illégalement présents et installés dans un Etat de droit ? Le droit à la vie est absolu. Il est valable indépendamment du statut légal de quelqu'un. En même temps, il n'y a pas de droit de vivre n'importe où dans le monde sans conditions. Il y a donc deux responsabilités distinctes quand il s'agit de garantir la sécurité des personnes: celle qui incombe à ceux qui reçoivent des migrants, mais aussi celle qui incombe aux migrants eux-mêmes.

La réunification des familles est un thème délicat. L'unité de la famille est un droit humain, mais en même temps il y a des limites de ce droit. L'UE a fait les premières expériences avec sa directive sur la réunification des familles.¹⁵

La coopération des différents acteurs est essentielle pour trouver des solutions. Les Etats des pays d'origine, de transit et d'accueil, le secteur privé (les employeurs), les polices, les œuvres diaconales et les Eglises.¹⁶ Un bon exemple de coopération au sein des Eglises et ses œuvres de migration sont les douze recommandations communes des six acteurs principaux des Eglises en Europe¹⁷

La source la plus puissante de la migration est le *fossé économique entre les pauvres et les riches*, c'est-à-dire les raisons économiques de la migration. La migration économique nécessite comme réponse un commerce équitable, des prix plus élevés notamment pour les produits agricoles, une politique internationale du commerce conduite par l'OMC et qui respecte les critères éthiques etc.¹⁸

CONCLUSION

Comme cela a été dit au début de cet exposé, le problème de la migration touche toutes les régions du monde et tous les gens sans distinction de race, de genre, de culture, de

¹⁵ Groenendijk, Kees et al: The Family Reunification Directive in EU Member States. The First Year of Implementation, Mijmegen 2007 (commandes: wlp@hetnet.nl).

¹⁶ Voir la conférence internationale: Co-operative Migration Management. International, national and local answers, voir: www.metropolis2004.ch; www.international.metropolis.net.

¹⁷ Towards a Balanced Approach in EU Migration and Asylum Policy. 12 Recommendations, July 2007, by Caritas Europe, Churches' Commission for Migrants in Europe CCME, Commission of the Bishops COMECE, International Catholic Migration Commission ICMC, Jesuit Refugee Service Europe JRS, Quaker Council for European Affairs (commander: info@ccme.be).

¹⁸ Voir: Stückelberger, Christoph: Une éthique du commerce mondial, Genève/Paris 2006; Mathwig, Frank: Homo migrans. Zu ökonomischen Aspekten der Migration im Kontext der Globalisierung, Manuscrit, Berne 2006; Deutsche Bischofskonferenz, wissenschaftliche Arbeitsgruppe für weltkirchliche Aufgaben: Ökonomisch motivierte Migration zwischen nationalen Eigeninteressen und weltweiter Gerechtigkeit, Bonn 2005.

niveau de vie, de classe sociale ou de religion. L'éthique a pour tâche de présenter et d'analyser ouvertement et objectivement la situation, de rappeler les valeurs fondamentales comme des repères pour les décisions et de proposer quelques pistes de solutions qui tiennent compte de ces critères éthiques. Les chrétiens et les chrétiennes sont interpellés avec toute la famille humaine à œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement de tous et pour la participation de tous à la construction d'un monde plus humain où la dignité de chaque être humain est respectée.